



## Commission du développement des territoires

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Révision à mi-parcours du contrat de territoire Kochersberg - Ackerland - Les Châteaux 2009-2014

#### Rapport n° CP/2012/473

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoires, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009 prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg – Ackerland – Les Châteaux a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 16 décembre 2008 pour la période 2009–2014. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2009 – 2011 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2012 – 2014.

#### **1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2009 – 2011 par volet et par thématique**

Le bilan financier a été réalisé au 15 février 2012.

Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Montants engagés au 15/02/12		
	V1	V2	Total
Animation du territoire		610 689	<b>610 689</b>
Développement culturel	159 610		<b>159 610</b>
Développement de la pratique sportive	711 991	48 891	<b>760 882</b>
Développement de Système d'Information Géographique		12 110	<b>12 110</b>
Développement du réseau routier	1 122 445		<b>1 122 445</b>
Développement touristique		19 551	<b>19 551</b>
Education	326 955		<b>326 955</b>
Enjeux de centralité urbaine			
Environnement, cours d'eau et développement durable	71 070		<b>71 070</b>
Favoriser le développement des circulations douces	20 026		<b>20 026</b>
Incendie et secours			
Lecture publique	28 486	21 982	<b>50 468</b>
Petite enfance	116 371		<b>116 371</b>
Projet d'excellence			
Projets d'intérêt local	529 491		<b>529 491</b>
Urbanisme, aménagement et application du droit des sols	10 625		<b>10 625</b>
<b>Total</b>	<b>3 097 070</b>	<b>713 224</b>	<b>3 810 294</b>

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 3,81 M€ soit 46% de l'enveloppe de référence du contrat de 8,23 M€.

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général pour le volet 1 et le volet 2 sont :

- la construction par la CDC du Kochersberg d'une maison des services à Truchtersheim : 535 000 € de subvention départementale pour la part dédiée au siège de la Communauté de Communes
- la rénovation et l'extension du groupe scolaire de Truchtersheim : 198 000 € de subvention
- la réhabilitation du centre sportif et culturel à Griesheim-sur-Souffel : 280 000 € d'aides départementales

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2012 – 2014 est de 4,4 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

## 2. La nouvelle programmation 2012 – 2014

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale supérieure au montant de l'enveloppe disponible. Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, des décisions ont été prises :

### a. La réaffirmation de la volonté de maintenir les projets structurants du volet 2

Le territoire a souhaité réaffirmer la priorité donnée aux opérations inscrites au volet 2 du contrat de territoire, à savoir :

- la construction d'un complexe sportif dédié à la pratique du basket et du judo, avec la création d'un dojo d'envergure départementale, projet d'excellence du territoire
- la construction d'un second gymnase pour les collégiens de Pfulgriesheim
- le projet d'aménagement du centre bourg de Truchtersheim.

Le volet 2 représente une aide départementale de **2,4 M€**.

## **b. Une réduction de l'enveloppe PIL**

L'enveloppe pour les projets dont le coût HT est inférieur à 50 000 € est limitée à 100 000 € pour la seconde période du contrat, et cette enveloppe étant consommée à compter de la CP du mois de juillet, il est décidé que les PIL ne feront plus l'objet d'une aide départementale.

## **c. Un projet prioritaire par maître d'ouvrage**

Dans le cadre de la nouvelle programmation et dans l'objectif de rester dans l'enveloppe initiale, chaque maître d'ouvrage a inscrit son projet prioritaire au volet 1 du contrat, et la subvention calculée sur la base du taux modulé communal a été minorée de 15%. Ainsi chaque maître d'ouvrage bénéficiera d'une aide départementale grâce à une solidarité forte au sein du territoire.

Le détail de nouvelle programmation des opérations est joint en annexe.

Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire dans le domaine du développement du réseau routier qui représente à lui seul plus de la moitié de l'enveloppe disponible du volet 1 (1,08 M€), les opérations de valorisation du patrimoine (0,19 M€), la petite enfance (0,42 M€), ainsi que l'éducation (0,12 M€) et les projets de développement sportif et socio-éducatif (0,12 M€).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Suite à l'avis favorable de la Commission du Développement des Territoires, la Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la révision à mi-parcours du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux pour la période 2012-2014.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL